



République Française
Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du mercredi 17 septembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 septembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et à Mme FAULE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

**N° 2025-124 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE : CONVENTION
MERCREDIS PÉRISCOLAIRES**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Espace Social des Vaux d'Yonne est chargé de l'organisation de l'accueil des enfants du territoire les mercredis hors vacances scolaires. Les mercredis périscolaires entrent dans la compétence communale « périscolaire » qui est déléguée à l'Espace social des Vaux d'Yonne.

Monsieur le Maire précise que le budget global des mercredis périscolaires s'établit pour 2025 à 102 848 € avec un financement de la CAF et l'Education Nationale.

L'Espace Social des Vaux d'Yonne sollicite une participation complémentaire des communes à hauteur de 4,50 € par habitant afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement. La participation de la commune de Clamecy s'établit à 16 186,50 € sur la base de la population INSEE au 1er janvier 2025 soit 3 597 habitants.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la participation financière de la commune à cette compétence déléguée à l'Espace Social.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 16 186,50 € à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour le financement des mercredis périscolaires sur la base de 4,50 €/habitant pour l'année 2025.



Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire